

**BREVET PROFESSIONNEL
PRÉPARATEUR EN PHARMACIE**

SESSION 2021

**ÉPREUVE E4 – U40
LÉGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES**

Le sujet se compose de trois parties à traiter sur trois copies différentes.	
1^{ère} copie	LÉGISLATION DU TRAVAIL
2^{ème} copie	LÉGISLATION PHARMACEUTIQUE
3^{ème} copie	GESTION À L'OFFICINE

Le sujet, documents et annexes compris, comporte 12 pages numérotées de 1/12 à 12/12. Dès la distribution, le candidat doit s'assurer que cet exemplaire est complet.

Les annexes 1 et 2, même non renseignées, sont à rendre avec la copie.

Les réponses sont à rédiger dans l'ordre du sujet, avec soin et rigueur, de manière complète et précise.

La copie rendue, conformément au principe d'anonymat ne doit comporter aucun signe distinctif (nom, signature, utilisation d'encre rouge, de surligneurs, ...).

L'usage de tout modèle de calculatrice, avec ou sans mode examen, est autorisé.

L'usage de documents (ouvrage de référence, note personnelle...) n'est pas autorisé.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 21SP-BP PP U40	Session 2021	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 1/12

**Pharmacie MARCHAND**

3 rue de la République

59000 LILLE

Tél : 03 48 01 61 33

ACTIVITE : commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé**RCS :** LILLE B 984 436 916**CODE APE :** 4773Z**SIRET :** 984 436 916 00037**FORME JURIDIQUE :** EURL**CAPITAL SOCIAL :** 50 000 €**C.A. ANNUEL :** 1 800 000 €**EFFECTIF :** 4 salariés

Colette MARCHAND est pharmacienne titulaire d'une officine en périphérie de Lille.

Dans cette pharmacie sont présents :

- Pierre DUC, pharmacien adjoint embauché en 2017,
- Sébastien POLASKI, préparateur en pharmacie, embauché en 2007,
- Charlotte DOS SANTOS, apprentie préparatrice en pharmacie, dont le contrat d'apprentissage a été signé au 1^{er} septembre 2020,
- Alexis BART, préparateur en pharmacie embauché depuis 2000,
- Lucie LEMIRE, étudiante en faculté de pharmacie (quatrième année).

Un hypermarché proposant un rayon parapharmacie très compétitif s'est implanté en 2020 dans la commune. Depuis cette installation, le chiffre d'affaires de la pharmacie est en constante diminution. Colette MARCHAND envisage afin de réduire les charges liées au personnel, de licencier pour raison économique, Charlotte dernière arrivée dans l'entreprise.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 21SP-BP PP U40	Session 2021	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 2/12

LÉGISLATION DU TRAVAIL

(14,5 points + 0,5 point pour le soin et la présentation)

1. Sébastien POLASKI a eu un accident de la route en se rendant à la pharmacie. Il a été en arrêt de travail pendant tout le mois de mai 2021. (4 points)

- 1.1 Proposer une définition de l'expression « accident du travail ».
- 1.2 Préciser si l'accident de Sébastien est un accident de travail. Justifier la réponse.
- 1.3 Indiquer à quelle hauteur les dommages seront indemnisés.
- 1.4 Préciser si l'absence de Sébastien a une incidence sur le calcul des droits à congés payés de 2021, en justifiant la réponse.
- 1.5 Déterminer le délai légal pour transmettre la déclaration à la Sécurité Sociale.

2. Charlotte DOS SANTOS a signé un contrat d'apprentissage. Compte tenu de la situation financière de l'entreprise, Colette MARCHAND s'interroge sur un éventuel licenciement. (2 points)

- 2.1 Citer une des obligations de l'employeur dans le cadre du contrat d'apprentissage.
- 2.2 Indiquer la durée d'un contrat d'apprentissage.
- 2.3 Préciser si Colette MARCHAND peut licencier Charlotte, pour raison économique.
- 2.4 Proposer un motif de rupture du contrat d'apprentissage, hors période d'essai.

3. Colette MARCHAND décide de licencier Sébastien POLASKI pour motif économique. Ce dernier a une ancienneté de 12 ans et un salaire mensuel brut de 1 900 €. (7 points)

- 3.1 Citer trois étapes de la procédure de licenciement que devra respecter l'employeur.
- 3.2 Indiquer deux indemnités que percevra Sébastien à la suite de son licenciement.
- 3.3 Le motif de tout licenciement doit obéir à une cause réelle et sérieuse. Expliciter l'expression soulignée.
- 3.4 Préciser la durée du préavis auquel Sébastien a droit. Justifier la réponse.
- 3.5 À l'aide du **DOCUMENT 1**, détailler le calcul de l'indemnité de licenciement du salarié.

4. Alexis BART fait un bilan avec son employeur sur ses droits aux congés payés. (1,5 point)

- 4.1 Indiquer la période de référence pour le calcul des congés payés.
- 4.2 Calculer le nombre de jours de congés payés auquel a droit Alexis, en sachant qu'il ne s'est pas absenté de l'année.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 21SP-BP PP U40	Session 2021	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 3/12

LÉGISLATION PHARMACEUTIQUE

(39 points + 1 point pour le soin et la présentation)

1. Monsieur DURAND se présente à l'officine avec une ordonnance figurant sur le DOCUMENT 2. Il est accueilli par Sébastien POLASKI, préparateur en pharmacie. (7 points)

- 1.1 Citer deux autres membres de l'équipe officinale habilités à délivrer cette ordonnance.
- 1.2 Indiquer la condition qui oblige un pharmacien titulaire à employer un pharmacien adjoint.
- 1.3 Le pharmacien titulaire et son adjoint sont inscrits au Conseil de l'Ordre national des pharmaciens dans deux sections différentes. Citer la section de chacun.
- 1.4 Préciser la responsabilité de Sébastien dans l'exercice de sa profession.
- 1.5 Un pharmacien inspecteur se présente dans l'officine MARCHAND. Préciser deux points de contrôle pouvant être effectués par ce professionnel.
- 1.6 Proposer trois sanctions que pourrait prononcer le Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens à l'encontre de la pharmacienne titulaire.

2 Monsieur DURAND souhaite que toute discrétion soit observée lors de la délivrance de son traitement. (3 points)

- 2.1 Citer et expliquer ce principe de précaution.
- 2.2 Indiquer un type d'aménagement propre à l'agencement de l'officine permettant d'assurer la confidentialité.
- 2.3 Monsieur DURAND présente également son bon de prise en charge vaccinale anti-grippal. Préciser le professionnel chargé de la vaccination au sein de l'officine.

3 ZOPHREN® 8 mg a obtenu une AMM en 1990. Depuis quelques années, sa spécialité générique Ondansétron peut être proposée. (6 points)

- 3.1 Préciser la signification du sigle AMM, ainsi que sa durée de validité.
- 3.2 Citer l'organisme français qui délivre cette AMM (sigle non accepté).
- 3.3 Préciser une condition préalable à la commercialisation d'un générique.
- 3.4 Proposer une définition de l'expression « spécialité générique ».
- 3.5 Nommer le composant qui différencie le princeps de son générique.
- 3.6 Citer deux dénominations possibles d'une spécialité générique.

4. ZOPHREN® inscrit en liste I est prescrit sur une ordonnance de médicament d'exception. (3,5 points)

- 4.1 Indiquer les destinataires des quatre volets d'une ordonnance de médicaments d'exception.
- 4.2 Préciser la condition à respecter par le prescripteur pour permettre le remboursement par l'Assurance Maladie.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 21SP-BP PP U40	Session 2021	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 4/12

4.3 Ce médicament est dispensé après inscription sur un registre. Nommer ce registre et préciser sa durée de conservation.

5 En complément de son traitement, monsieur DURAND présente une autre ordonnance sur laquelle figure un médicament à PIH. (1,5 point)

5.1 Indiquer la signification du sigle PIH.

5.2 Citer deux autres catégories de médicaments à prescription restreinte (sigles non acceptés).

6 Zopiclone est une substance vénéneuse classée en liste I. (9 points)

6.1 Proposer une définition de l'expression « substance vénéneuse ».

6.2 Nommer les deux autres classes de médicaments comportant des substances vénéneuses. Indiquer pour chacune, la couleur du cadre figurant sur le conditionnement.

6.3 Préciser deux règles de délivrance auxquelles sont soumises les spécialités de la liste I.

6.4 Indiquer la condition de détention des médicaments de la liste I.

6.5 Un hypnotique est une catégorie de médicaments présentant des restrictions de prescription de délivrance et de renouvellement. Compléter le tableau de l'**ANNEXE 1 (à rendre avec la copie)** présentant ces restrictions.

7 Monsieur DURAND choisit dans le rayon en libre accès, une boîte de STREPSIL® à la lidocaïne. (6 points)

7.1 Les grossistes répartiteurs ont un rôle d'acteur de santé publique. Citer trois obligations liées à leur activité.

7.2 Lister trois autres modes d'approvisionnement des médicaments « conseil grand public ».

7.3 L'équipe officinale est tenue d'encadrer la délivrance des médicaments de médication familiale. Expliquer deux démarches permettant de mener à bien cet encadrement.

7.4 Citer deux conditions permettant la publicité d'un médicament auprès du public.

8 À l'officine, Sébastien POLASKI est responsable du rayon vétérinaire. Un éleveur de chevaux lui commande un pré-mélange médicamenteux, ainsi que la spécialité FRADEXAM® collyre. (3 points)

8.1 Définir un « pré-mélange médicamenteux ».

8.2 Indiquer une des particularités de l'étiquetage d'un aliment médicamenteux.

8.3 FRADEXAM® collyre est classé en liste I. Indiquer deux mentions ou caractéristiques spécifiques concernant l'étiquetage de cette spécialité.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 21SP-BP PP U40	Session 2021	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 5/12

GESTION À L'OFFICINE

(24,5 points + 0,5 point pour le soin et la présentation)

Le candidat arrondira les calculs à deux décimales. Les résultats seront justifiés et démontrés par les calculs nécessaires.

1. Dans le rayon dédié aux « maux de gorge », le STREPSILS® miel citron est proposé au prix public de 5,50 €. (3 points)

1.1 Calculer le P.V.H.T. Le taux de TVA applicable est de 10%.

1.2 Sachant que le pharmacien applique un taux de marque de 30%, calculer le P.A.H.T.

2. Le pharmacien a commandé des lotions BIODERMA® au prix d'achat brut hors taxe de 9,17 €. (2,5 points)

2.1 Calculer le P.A. net H.T. sachant que le pharmacien a obtenu 15% de remise.

2.2 Déterminer le P.V.H.T. avec un taux de marque appliqué de 35 %.

2.3 Indiquer le prix public du produit. Le taux de TVA est de 20%.

3. Le pharmacien demande d'analyser les ventes de STREPSILS® miel citron sur l'ensemble de l'année 2020 à l'aide de l'état des stocks, DOCUMENT 3. (7,5 points)

3.1 Calculer le stock initial au 1^{er} janvier 2020.

3.2 Calculer le stock moyen.

3.3 Calculer le taux de rotation.

3.4 Calculer la durée de rotation pour une année commerciale de 360 jours.

3.5 Colette MARCHAND souhaite optimiser la gestion de son stock. Vérifier si la gestion des stocks est optimale en analysant les achats, le stock moyen et le taux de rotation.

3.6 Indiquer une proposition d'amélioration pour la gestion des stocks.

4. Pierre DUC délivre l'ordonnance de monsieur DUJARDIN, DOCUMENT 4, sachant qu'il possède une mutuelle complémentaire à 100%. (8 points)

4.1 Compléter le ticket vitale présenté en ANNEXE 2 (à rendre avec la copie).

5. L'officine est sous le statut juridique d'une EURL. Colette MARCHAND avait hésité entre cette forme et celle de la SARL. (3,5 points)

5.1 Préciser la signification des sigles EURL et SARL.

5.2 Comparer ces deux formes juridiques.

5.3 Présenter l'intérêt pour Colette MARCHAND d'avoir opté pour le statut d'EURL.

5.4 Citer deux autres statuts juridiques propres à une officine.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 21SP-BP PP U40	Session 2021	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 6/12

CALCUL DE L'INDEMNITÉ DE LICENCIEMENT

Pour une ancienneté supérieure à 10 ans, l'indemnité légale est calculée à partir de la rémunération brute perçue par le salarié avant la rupture de son contrat de travail.

L'indemnité ne peut pas être inférieure aux montants suivants :

- 1/4 de mois de salaire par année d'ancienneté pour les 10 premières années
- 1/3 de mois de salaire par année d'ancienneté à partir de la 11^{ème} année

www.service-public.fr

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 21SP-BP PP U40	Session 2021	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 7/12

Ordonnance de monsieur DURAND

Docteur Robert GELIN
Médecin généraliste
3 rue Pasteur, 59000 Lille France
☎ (33) 03 20 66 77 88
59 74733399
✉ docteur.gelin@fomail.com

Le (jour de l'examen)
Monsieur Paul DURAND
né le 21 octobre 1950

Ondansetron 8 mg (ZOPHREN)

1 cp 2 h avant la séance 1 boîte, prescription sur une ordonnance d'exception jointe

Zopiclone 7,5 mg

1 au coucher qsp 7 jours

Diclofénac 1% gel

3 massages/ jour, 1 tube

Le (jour de l'examen)



R. GELIN

On admet que toutes les mentions légales figurent sur l'ordonnance.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 21SP-BP PP U40	Session 2021	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 8/12

FICHE DE STOCK STREPSIL® miel citron – Année 2020

Mois	Achats	Ventes	Stocks fin de mois
JANVIER	150	141	162
FÉVRIER	150	92	220
MARS	150	106	264
AVRIL	50	52	262
MAI	50	22	290
JUIN	50	19	321
JUILLET	50	25	346
AOÛT	50	22	374
SEPTEMBRE	50	37	387
OCTOBRE	50	102	335
NOVEMBRE	150	175	310
DÉCEMBRE	150	182	278

Ordonnance de monsieur DUJARDIN

Docteur FOLLET Armande
Médecine générale
591109404
Place du Général de Gaulle
59000 Lille (France)

Date : jour de l'examen

Monsieur Thierry DUJARDIN, 80 ans

ZOLADEX 3,6 mg
CHIBRO PROSCAR 5 mg, boîte de 30
PERMIXON 160 mg, boîte de 60
SPASFON LYOC 160 mg
Poches à urines HOLLISTER

1 injection par mois
1 par jour QSP 3 mois
2 par jour pendant 3 mois
1 à 3 par jour 3 boîtes
1 boîte de 30 à porter le jour

à renouveler pendant 3 mois



Dr. FOLLET

On admet que toutes les mentions légales figurent sur l'ordonnance.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 21SP-BP PP U40	Session 2021	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 10/12

**ANNEXE 1
LÉGISLATION
PHARMACEUTIQUE
À RENDRE AVEC LA COPIE**

Catégorie de médicaments	Durée maximale de prescription	Durée maximale de délivrance	Condition de renouvellement
Hypnotique			
Anxiolytique			
Stupéfiant et assimilés			

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 21SP-BP PP U40	Session 2021	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 11/12

**ANNEXE 2
GESTION À L'OFFICINE
À RENDRE AVEC LA COPIE**

Extrait ticket vitale

Désignation	Quantité délivrée	Prix unitaire	HD inclus	Sécurité Sociale	Montant total	Montant A.M.O.	Montant A.M.C.	Montant assuré
Zoladex		114,12	1,02	PH1				
Chibro proscar		15,17	1,02	PH4				
Permixon		57,72	1,02	PH4				
Spasfon		2,61	1,02	PH2				
Poche		69,00	/	LPPR				3,00
HDR				70%	0,51			
Montant total :				Montant AMO :				
Montant AMC :				Montant assuré :				